



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/520
12 décembre 2002

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

426ème séance plénière
PC Journal No 426, point 12 de l'ordre du jour

DECISION No 520
PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DE L'OSCE A EREVAN

Le Conseil permanent décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE à Erevan jusqu'au 31 décembre 2003.